

# Parc national de Port Cros

## Orientation 4.4 Faire des îles un espace d'excellence en matière d'écoresponsabilité

Les enjeux et les principes énoncés sont communs avec ceux de l'Objectif 4.I de la partie 3 de la Charte « Faire des îles un espace exemplaire d'écoresponsabilité ». Ils visent à trouver collectivement des solutions innovantes aux problématiques de développement durable identifiées sur les îles. La quasi totalité des mesures de cette orientation et de l'objectif 4.I sont communes aux coeurs et à l'aire optimale des îles : selon l'importance et l'intensité des problématiques, elles sont développées dans la partie 3 (coeurs) ou la partie 4 (aire d'adhésion).

[...]

### Préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques

La charte sera l'occasion d'identifier et de mettre en oeuvre des solutions qui permettent de répondre aux besoins des habitants, tout en préservant durablement la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques. Les solutions porteront en premier lieu sur la réduction des consommations d'eau potable, la sensibilisation des usagers, la récupération des eaux pluviales et de ruissellement, l'amélioration de l'efficacité des systèmes existants (réutilisation, etc.). Le contrat de baie des Îles d'Or sera déterminant dans l'atteinte de ces objectifs.

[...]

La spécificité insulaire et la concentration des problématiques en un même lieu font des îles un territoire privilégié pour l'innovation et l'expérimentation de solutions qui peuvent ensuite être reproduites à d'autres échelles sur le littoral. Dans ce cadre contraint, notamment au niveau des ressources, le droit à l'expérimentation doit pouvoir être utilisé pour amener à de nouvelles solutions, comme par exemple pour la potabilisation ou la réutilisation de l'eau.

9 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>4.4.5 Coeur et AOA île Réduire les consommations d'eau potable par des équipements adaptés, accompagnés par des actions de sensibilisation et de communication.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à la démarche</li><li>• Appui technique aux porteurs de projets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtrise d'ouvrage</li><li>• Commune de Hyères</li><li>• Contrôle des volumes consommés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TPM (contrat de baie), Agence de l'eau RMC, PTP, DGA, association des commerçants, associations des</li></ul>

# Parc national de Port Cros

			habitants, STAP du Var,  propriétaires, IGeSA,  partenaire privé
<b>4.4.6 AOA île Mettre en oeuvre la stratégie d'alimentation en eau potable la plus durable et la plus intégrée possible pour les îles.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la démarche</li> <li>• Appui technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d'ouvrage</li> <li>• Commune de Hyères</li> <li>• Étude stratégique globale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence de l'eau</li> </ul> <p>RMC, DGA dans son périmètre défense, DREAL, DDTM, STAP du Var, partenaires privés</p>
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>4.4.9 AOA île Améliorer l'assainissement au Levant.</b>  Sur l'île du Levant, la partie civile est dotée d'installations d'assainissement individuel. Il est nécessaire d'opérer un contrôle renforcé de ces équipements afin de limiter les pollutions. Sur la base de la DGA, la station d'épuration devra faire l'objet de travaux de mises aux normes. Les possibilités éventuelles de raccordement d'une partie des habitations de la partie civile sera étudiée pendant la durée de la charte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la démarche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulsion de la démarche</li> <li>• Fédération des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TPM, PTP, DGA</li> </ul> <p>dans son périmètre défense, syndicat Héliopolis, association des commerçants, associations des habitants, propriétaires,</p> <p>agence de l'eau RMC</p>

Référence ID de l'article : #4728

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 00:08